



Conditions générales de vente

Fribourg | Janvier 2018

1. Inscriptions/ Réservation:

Les prestations contenues dans cette offre et portant sur les visites guidées de la ville et de la cathédrale, les visites thématiques, les tours d'attractions, peuvent être réservés auprès des centrales et services de réservation suivants:

Freiburg Kultour GmbH, c/o Grünhof GmbH, Belfortstr. 52, 79098 Fribourg

Nous vous recommandons de vous inscrire/de réserver le plus tôt possible par écrit. Avec votre inscription écrite, vous acceptez fermement de conclure un contrat avec nous. Le contrat est réputé conclu lorsque nous vous confirmons la réservation et le prix. Si le contenu de la confirmation diffère du contenu de votre inscription, il s'agit là d'une nouvelle offre de notre part à laquelle nous sommes liés pendant une période de dix jours à compter de la date de l'offre. Le contrat est conclu sur la base de cette nouvelle offre, si vous acceptez ladite offre pendant la période d'engagement. L'inscription est faite par le déclarant, également pour toutes les autres personnes inscrites sur la fiche d'inscription, pour lesquelles le déclarant s'engage à assumer les obligations contractuelles en plus de ses propres obligations contractuelles, dans la mesure où il a accepté une obligation distincte correspondante à travers une déclaration distincte expresse. Le déclarant déclare avoir pouvoir et être en droit de représenter les autres personnes inscrites sur la fiche d'inscription, et accepte les conditions contractuelles également au nom des autres participants.

2. Prestations et prix:

Le volume des prestations contractuelles se réfère principalement aux indications dans nos brochures et listes de prix, ainsi qu'aux informations contenues dans votre confirmation de contrat. Ces informations pourraient être complétées de conditions spéciales publiées avec les offres. Les prix applicables sont indiqués dans nos brochures et listes de prix en vigueur. Quatre mois après la conclusion du contrat, nous pouvons exiger des augmentations de prix allant jusqu'à 5 % du prix total, s'il est démontré que les prix du prestataire ont augmenté de façon inattendue. Une augmentation de prix est exigible jusqu'à 21 jours uniquement avant le début prévu de l'événement.

Le lieu de rencontre pour les visites guidées de la ville, les excursions, etc., sauf indication contraire, est en principe:

Tourist Information, Rathausplatz 2-4 (Altes Rathaus), 79098 Fribourg.

3. Modalités de paiement:

La facture est envoyée par Freiburg Kultour GmbH en même temps que la confirmation. Le montant de la facture est payable dès réception de la facture, mais au plus tard dix jours avant l'événement. Tous les contrats conclus dans les dix jours avant l'événement sont payables immédiatement, ou au plus tard au moment de la prestation, directement à Freiburg Kultour ou le guide interprète compétent. Si le montant exigé dans le contrat n'est pas payé aux dates indiquées ni avant le début de la prestation, le participant concerné n'est plus en droit de participer à l'événement. Nous sommes alors en droit d'exiger compensation pour les dispositions contractuelles prises et les dépenses engagées.

4. Annulation par le client/Modification de la réservation:

Vous pouvez résilier le contrat à tout moment avant le début de la prestation. La résiliation doit être soumise par écrit. La résiliation prend effet à la date de réception de la lettre de résiliation dans nos locaux. Nous pouvons exiger une indemnité raisonnable lorsque vous résiliez le contrat. Le montant de cette indemnité est calculé sur la base du prix, déduction faite de la valeur des dépenses qui nous ont été évitées. En cas d'annulation, les frais d'indemnisation à verser à Freiburg Kultour GmbH sont les suivants:

- 30 jours avant la date d'arrivée : 50% du prix
- Dix jours avant la date d'arrivée : 75% du prix
- Moins de dix jours avant la date d'arrivée : 100% du prix

Toute annulation et/ou modification entrainera des frais de dossier de 10,00 €. Comme modification nous comptons également les changements de date, heure, lieu de rencontre et tout autre changement souhaité par nos clients, qui entraîne une modification du contrat initial. Si le client ne bénéficie pas de l'offre en sa totalité ou en partie, la contre-valeur ne lui sera pas remboursée.

5. Annulation et résiliation par l'organisateur:

L'organisateur peut annuler le contrat ou le résilier après le début de la prestation, si

- a) si le client viole les termes du contrat de telle sorte qu'une annulation du contrat soit justifiée. En cas de résiliation par l'organisateur, celui-ci reste en droit d'exiger le prix du voyage déduction faite des réductions accordées par les prestataires.
- b) sans respect des délais dans des cas exceptionnels, comme le désistement imprévu d'un prestataire ou d'une prestation essentielle, n'étant pas imputables à l'organisateur, mais qui étaient d'une grande importance pour le client au moment de la réservation. Le client reçoit le montant contractuel versé immédiatement.

FREIBURG KULTOUR organise et procure

Visites guidées de la ville et la cathédrale

Visites guidées d'histoire culturelle

Tours individuels

Fribourg pour élèves et enfants

Tours des vignes et dégustations

Théâtres et événements

6. Responsabilité:

Notre responsabilité se limite à la responsabilité d'un commerçant avisé. Nous sommes tenus de fournir la prestation de telle sorte qu'elle corresponde à la qualité promise. Nous sommes particulièrement responsables pour

- a) la sélection des prestataires et le contrôle de la prestation
- b) la disposition des prestations individuelles
- c) la description des prestations dans nos brochures et listes de prix
- d) le traitement de l'inscription
- e) et l'organisation, les réservations et la fourniture de la prestation conformément aux termes du contrat
- f) la préparation et l'expédition des documents contractuels

Si les moyens de transport public sont utilisés dans le cadre d'un événement ou s'il est délivré un titre de transport correspondant au participant, l'organisateur fournit des prestations externes dans la mesure où il le précise expressément dans l'offre et dans la confirmation. Il n'est par conséquent pas personnellement responsable des prestations de transport. Dans ce cas, toute responsabilité s'oriente sur les conditions de transport de l'entreprise concernée, ce qui doit expressément être précisé au participant et qui doivent être mises à sa disposition sur demande. Chaque participant est tenu de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider à résoudre l'incident en cas d'incidents au cours de la prestation, et aider ainsi à réduire d'éventuels dommages causés. S'il arrivait contre toute attente que vous ayez des réclamations, veuillez en informer l'interlocuteur compétent immédiatement. Si l'interlocuteur n'est pas disponible, veuillez-vous adresser au prestataire respectif. Si un participant ne remplit pas son obligation, ses droits correspondants sont nuls.

Si l'événement n'est pas organisé conformément aux termes du contrat, le participant peut exiger une compensation. L'organisateur peut refuser de fournir une compensation si elle suppose des efforts et dépenses excessifs. Une compensation peut également être une prestation de remplacement équivalente.

7. Dommages-intérêts:

Le participant peut réclamer des dommages-intérêts sans préjudice de son droit à la réduction ou à la résiliation, pour non-exécution, à moins que le défaut se rapporte à une circonstance n'étant pas imputable à l'organisateur.

8. Limitation de la responsabilité:

La responsabilité contractuelle de l'organisateur pour des dommages autres que des dommages physiques, est limitée à trois fois le prix de l'événement - pour autant qu'aucun dommage n'ait été causé au participant délibérément ou par négligence grave, ou si l'organisateur est uniquement responsable du dommage causé au participant en raison de la faute d'un prestataire.

9. Exclusion des réclamations:

Les réclamations pour non-exécution ou mauvais services doivent être adressées par écrit à Freiburg Kultour dans un délai d'un mois après la fin contractuelle prévue de l'événement. Les réclamations du client expirent après deux ans.

10. Invalidité des dispositions individuelles:

L'invalidité des dispositions individuelles du contrat n'annule pas le contrat dans son intégralité.

11. Juridiction compétente:

Pour les commerçants de droit, pour les personnes n'ayant pas de juridiction compétente en Allemagne ainsi que pour les personnes ayant déménagé de leur domicile ou de leur lieu de résidence habituelle après la conclusion du contrat, ou dont le domicile ou la résidence habituelle ne sont pas connus au moment de l'introduction de l'instance, la juridiction compétente est, dans la mesure permise par la loi, Fribourg-en-Brigau. Le droit allemand est reconnu par toutes les parties.